

FORMULAIRE 2H

RAPPORT DU PARRAIN

Destinataire : Bourse de croissance TSX, à l'attention des Services aux émetteurs inscrits

Nous _____ [indiquer la dénomination sociale du parrain] (le « parrain »), en vertu d'une convention datée du _____ [indiquer la date] avec _____ [indiquer la dénomination sociale de l'émetteur] (l'« émetteur »), avons accepté de parrainer l'émetteur conformément à la Politique _____ [indiquer la politique applicable] relativement à/au _____ (l'« opération »). [Décrire l'opération à l'égard de laquelle le parrainage est requis, en renvoyant à tout financement, changement dans les activités, changement de direction ou changement de contrôle ou à toute opération admissible ou prise de contrôle inversée.] Sauf définition contraire dans les présentes, les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans les politiques de la Bourse.

Nous désirons vous aviser de ce qui suit :

- [a) énoncer tout renseignement et tout fait dont le parrain a connaissance ou a pris connaissance à l'occasion de son contrôle diligent et qui influencerait par ailleurs vraisemblablement sur la décision de la Bourse quant à l'opportunité d'inscrire l'émetteur ou quant à la capacité des administrateurs et des dirigeants d'agir en ces qualités;
- b) décrire les compétences et l'expérience des principales personnes chargées des travaux d'enquête et de l'établissement du rapport du parrain, en précisant leur connaissance du secteur d'activité et/ou des activités de l'émetteur et, notamment, les renseignements personnels suivants :
 - (i) leur nom, adresse et fonctions;
 - (ii) leur formation pertinente, y compris leurs principaux champs d'étude;
 - (iii) leur expérience de travail pertinente, y compris une description des liens existant entre leur expérience et les aspects importants des principales activités de l'émetteur inscrit;
 - (iv) leur expérience dans les domaines de la planification d'entreprise et de l'analyse financière;
 - (v) la liste des organismes professionnels dont ils sont membres;

- (vi) la période durant laquelle le contrôle diligent et les procédures d'examen ont été exécutés;
- c) faire état des conflits d'intérêts potentiels, y compris :
- (i) du fait que les personnes dont il est question à l'alinéa b) n'ont pas d'important conflit d'intérêts en raison de leur relation avec l'émetteur, ses initiés, les personnes qui ont un lien avec celui-ci ou les membres du même groupe que celui-ci;
 - (ii) du fait que les personnes dont il est question à l'alinéa b) n'ont pas la propriété d'un intérêt direct, indirect ou éventuel dans l'un des titres ou des actifs de l'émetteur, de l'une des personnes qui ont un lien avec celui-ci ou de l'un des membres du même groupe que celui-ci, ou l'indication d'un tel intérêt, qui ne doit pas être important;
 - (iii) des détails concernant les relations d'affaires importantes que le parrain a eues avec l'une des personnes ayant un lien de dépendance avec l'émetteur, actuelles ou pressenties;
 - (iv) des détails concernant tout intérêt direct, indirect ou éventuel dans l'un des titres ou des actifs de l'émetteur ou de l'une des personnes qui ont un lien avec celui-ci ou de l'un des membres du même groupe que celui-ci, dont le groupe professionnel est le propriétaire véritable ou dont il a le contrôle;
- d) si, dans le cadre de l'établissement de son rapport, le parrain a retenu les services d'un expert ou s'en est par ailleurs remis aux services d'un expert, fournir une déclaration à l'égard de chaque expert auquel il s'en est remis, renfermant les renseignements demandés aux sous-alinéas (i), (ii), (iii), (v) et (vi) de l'alinéa b);
- e) faire état de tous les autres faits ou renseignements que le parrain juge importants et qui, selon toute attente raisonnable, pourraient influencer sensiblement sur la valeur des titres de l'émetteur à inscrire.]

Nous confirmons que nous nous respectons les articles 4 et 5 de la Politique 2.2 – *Parrainage et exigences connexes*.

Nous confirmons de plus que nous avons effectué le contrôle diligent voulu.

Sur le fondement de notre contrôle diligent, nous confirmons ce qui suit :

- a) les administrateurs et les dirigeants de l'émetteur, tant individuellement que collectivement, respectent les exigences de la Bourse et connaissent leurs responsabilités en matière d'information continue aux termes des lois sur les valeurs mobilières et les exigences de la Bourse;
- b) la contrepartie payée et la structure du capital de l'émetteur résultant ne sont pas déraisonnables;

- c) le fonds de roulement de l'émetteur est suffisant pour lui permettre de réaliser l'objectif déclaré et il semble raisonnable de penser que l'émetteur aura suffisamment de fonds pour couvrir 12 mois d'exploitation;
- d) l'émetteur satisfait aux exigences relatives à l'inscription initiale prévues par la Politique 2.1 - *Exigences relatives à l'inscription initiale*, s'il y a lieu;
- e) nous avons conclu que l'émetteur a les qualités requises pour une inscription à la cote de la Bourse.

[Indiquer toute restriction ou réserve concernant la déclaration qui précède.]

Si la Bourse a des questions ou des préoccupations concernant le présent rapport, elle peut communiquer avec la principale personne-ressource suivante du parrain : _____

[Indiquer le nom, le poste et le numéro de téléphone de la principale personne-ressource du parrain.]

Fait à _____, le _____

[Indiquer la dénomination sociale du parrain]

Par : _____

[Indiquer le nom et le titre du signataire autorisé]

Par : _____

[Indiquer le nom et le titre du signataire autorisé]

INSTRUCTIONS :

- 1) *Dans le cas d'un changement dans les activités qui ne représente pas un changement dans la direction ni un changement de contrôle ou dans le cas d'une opération qui entraîne uniquement un changement dans la direction ou un changement de contrôle, les confirmations de contrôle diligent prévues aux paragraphes a), b) ou c) ci-dessus peuvent être omises du rapport du parrain si elles ne s'appliquent pas à l'opération.*
- 2) *Le rapport du parrain doit être signé par deux dirigeants ou administrateurs dûment autorisés du parrain, dont une des deux personnes doit être un signataire autorisé par ailleurs à signer un prospectus pour le compte du parrain.*